

## **Compte rendu – Session de travail du mardi 18 juin 2024**

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 18 juin 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M<sup>e</sup> François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

## **Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 4 juin 2024**

<b>Sujet</b>	Avant de commencer la session de travail, M. Jean Lamarche souhaite la bienvenue à M <sup>e</sup> Nathalie Bohemier, directrice associée Greffe, gestion des documents et archives, et lui demande de se présenter.  Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 4 juin 2024.
<b>Décision :</b>	s. o.
<b>Responsable de l'exécution :</b>	s. o.
<b>Échéancier / suivi :</b>	s. o.
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b>	s. o.
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b>	s. o.

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

<b>Sujet</b>	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 3, 4, 6, 9, 11, 13, 15, 16, 24 et 32, 27, 46 à 51, 53, 59, 82, 83 et 84 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 3, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande d'où proviendra le million de dollars. On répond que la source de financement est un programme au PTI. M. Pierre Montreuil demande si les fonds seront utilisés dans le secteur autour du Costco. On lui répond que les fonds serviront pour l'ensemble du territoire de la Ville.</p> <p>Au point 4, M. Pierre-Luc Fortin demande si les ajouts au règlement visent directement les personnes en situation d'itinérance et vont servir à criminaliser l'itinérance. M. Jean Lamarche répond que les ajouts donnent des moyens d'intervenir aux policières et policiers. On ajoute que l'objectif n'est pas de recourir au Code criminel. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si les ajouts reviennent à donner aux policières et policiers plus de facilité pour remettre des constats d'infraction. On répond que toutes les dispositions étaient déjà intégrées au règlement et qu'elles sont reformulées pour tenir compte de la jurisprudence récente. On a aussi remplacé « place publique » par « lieu public » qui est plus large. M. Lamarche précise que tous les efforts déployés par la Sécurité publique visent à construire une façon de travailler avec les personnes en situation d'itinérance et à mettre en place de l'accompagnement. M. Fortin demande ensuite si, à l'article 2 du règlement, certaines choses peuvent laisser place à l'interprétation, comme les mots « blessant » et « blasphématoire ». On répond que ce n'est pas le but du règlement qui, par ailleurs, est conforme au nouveau projet de loi visant à assurer la sécurité des élues et élus.</p> <p>Au point 6, M. Dany Carpentier s'informe si des collègues ont demandé des exceptions pour certaines rues de leur district. Ce n'est pas le cas. On précise que la modification demandée il y a deux semaines concernant la vitesse de 40 km/h près de la Wayagamack a été intégrée au règlement.</p> <p>Au point 9, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi, à l'intersection des rues Masse et des Prairies, ajouter l'usage restauration des deux côtés des rues au lieu de procéder par projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). On lui répond qu'il s'agit d'une zone commerciale locale et qu'il est logique de permettre l'usage des deux côtés. De plus, la modification ne change rien en ce qui concerne les stations-service et les dépanneurs.</p> <p>Au point 11, M<sup>e</sup> François Bélisle demande dans quelle partie du CMI sera appliquée la modification. On répond qu'il s'agit de l'ancien pensionnat. Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme que la question a été discutée au Comité consultatif d'urbanisme et demande s'il s'agit d'un hôtel et d'un restaurant. On répond que la modification ne vise pas les activités hôtelières, mais qu'elles faisaient partie des demandes. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite si la Ville encadre ces usages. On lui répond que c'est difficile puisque la zone ne compte aucune autre habitation.</p> <p>Au point 13, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande pourquoi une résolution est nécessaire pour approuver les critères de sélection. La Loi exige que le conseil municipal approuve le profil de compétences des administratrices et administrateurs de la société de transport. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite si la même chose peut être exigée des autres organisations paramunicipales. La Politique de gouvernance stipule que chacun des conseils d'administration doit définir le profil de compétences de ses administratrices et administrateurs. Mme Albernhe-Lahaie affirme réfléchir au dépôt d'une affaire nouvelle à la séance publique afin de conserver deux membres du conseil municipal au conseil d'administration de la Société de transport de Trois-Rivières.</p> <p>Au point 15, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande pourquoi, en plus d'un prêt de 134 000 \$, une subvention de 12 000 \$ est accordée. C'est le Comité d'investissement commun qui accorde le prêt. La résolution vise à autoriser la trésorière à émettre le chèque.</p> <p>Au point 16, M. Dany Carpentier demande ce qui s'est passé pour retirer l'approbation référendaire et la remplacer par un PPCMOI, en quoi est-ce qu'il est plus approprié d'exclure l'approbation référendaire. M. Jean Lamarche répond que les différents services de la Ville ont travaillé fort et que le CIUSSS fait partie des démarches. Il faut commencer à travailler dès maintenant pour l'hiver qui arrive. À la suite du sommet sur la cohabitation sociale, un plan d'action sera rédigé, mais on ne peut l'attendre pour mettre des mesures en place. Il faut également choisir entre l'intérêt collectif et l'intérêt du voisinage. Il s'agit d'une décision politique qui demande du courage politique. M. Carpentier répond qu'il faut du courage pour aller vers les citoyennes et citoyens, que la Ville a un rôle à jouer et qu'il ne faut pas remettre entre les mains des organismes ou d'une promotrice ou d'un promoteur le rôle de mener à bien ce projet. M. Lamarche souligne que pour trouver une solution à l'itinérance, il faut fournir des lits; pour y arriver, la Ville a recours aux possibilités d'un PPCMOI contenues dans la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. Il appelle également les membres du conseil municipal à s'élever au-delà du « pas dans ma cour » et annonce qu'il y a eu des discussions la journée même sur la gestion des poubelles et du bruit. On rappelle qu'un PPCMOI permet un usage dans un immeuble et non pas dans toute une zone. M. Pierre-Luc Fortin demande s'il est possible de continuer à tolérer l'usage cette année, comme la Ville l'a fait l'année dernière. De cette façon, il serait possible de bien planifier l'usage et le zonage afin de ne pas avoir à le modifier par la suite. On explique qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les usages permis. La tolérance appartient à l'appareil administratif. Le conseil municipal ne peut demander à l'administration de tolérer un usage. Il lui incombe de prendre la décision. Après discussion, il est proposé de tenir une consultation publique en août et d'y convier les citoyennes et citoyens du secteur. Cette consultation se tiendra une semaine avant la séance publique durant laquelle le conseil municipal décidera s'il autorise ou non le PPCMOI.</p>
--------------	--

Aux points 24 et 32, M. Pierre-Luc Fortin demande quel bâtiment est visé pour l'aide financière. Il s'agit du projet commercial situé à l'intersection des rues des Commissaires et des Draveurs. M. Fortin demande ensuite pourquoi le projet passe à seulement quatre étages. Le projet a été modifié à quelques reprises depuis la présentation des premières esquisses et est dorénavant un projet entièrement commercial.

Au point 27, M. Dany Carpentier annonce qu'il déclarera en séance publique un conflit d'intérêts sur ce point à l'ordre du jour.

Aux points 46 à 51, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme qu'il est impossible de voir les différences avec les années passées. On lui répond que les appels d'offres ont été lancés avec le même niveau de service que l'année dernière. Mme Albernhe-Lahaie rappelle qu'une présentation des fonctionnaires a été faite en avril 2024 et demande quand aura lieu la rencontre bilan avec les conseillères et conseillers. Cette discussion sur les Travaux publics et le déneigement a eu lieu le 30 avril dernier et aucune autre rencontre sur le sujet n'est prévue. Mme Albernhe-Lahaie répond que les membres du conseil souhaitaient en reparler afin d'apporter des modifications aux façons de faire et aux contrats. Elle demande ensuite si elle votera ce soir pour le même niveau de déneigement que l'an passé pour certaines rues de son district. On répond que la zone 8 n'est pas retournée en soumission puisque le contrat accordé a une durée de trois ans. Mme Albernhe-Lahaie réitère son souhait d'avoir une autre réunion sur le déneigement et demande que des modifications soient apportées à certains secteurs de son district. On répond qu'en gestion contractuelle, il est impossible de modifier un contrat pour lequel une entrepreneuse ou un entrepreneur a déposé une soumission.

Au point 53, Mme Pascale Albernhe-Lahaie s'interroge sur la modification de contrat. Dans le cadre des travaux réalisés sur la rue Saint-Maurice, le stationnement du Bingo, qui appartient à la Ville, n'a pas pu être refait puisqu'il était mobilisé par le chantier. Il est maintenant refait, au même coût que celui prévu, par un autre entrepreneur.

Au point 59, Mme Pascale Albernhe-Lahaie tient à s'assurer que certaines des modifications apportées à la Politique d'admissibilité seront suffisantes. Une présentation sur ces modifications a été faite au comité Animer et soutenir la communauté. Il faut se laisser le temps de les vivre et voir si elles sont suffisantes pour régler les irritants soulevés.

Au point 82, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il y a des changements par rapport à l'an dernier relativement au contrat d'assurance puisqu'il n'y a pas de comparatif dans la fiche. Il y a un certain écart par rapport au montant de la prime de l'an dernier, et la franchise pour le refoulement d'égout demeure la même.

Au point 83, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi le délai de réponse est aussi long. On répond que les rapports annuels amendés seront déposés à la séance publique et qu'on ne peut les déposer avant.

Au point 84, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande un sommaire vulgarisé du rapport financier consolidé. Une présentation sera faite dans quelques minutes.

Le point 19 de l'ordre du jour fait l'objet d'une consultation publique à 18 h ce soir.

Le point 37 est une recommandation négative.

Un point sera ajouté en Affaires nouvelles afin d'offrir la gratuité des bains libres dans les piscines extérieures de la Ville durant un avertissement de chaleur extrême émis par l'Institut national de santé publique.

**Décision :** Ajouter un point en Affaires nouvelles.

**Responsable de l'exécution :** Direction du greffe, gestion des documents et archives.

**Échéancier / suivi :** Séance du 18 juin 2024.

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :** s. o.

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :** s. o.

## Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

<b>Sujet</b>	Par manque de temps, le sujet est retiré séance tenante. Les présidentes et présidents de comités pourront faire leur résumé à la prochaine session de travail ou envoyer un résumé par courriel à leurs collègues.
<b>Décision :</b>	s. o.
<b>Responsable de l'exécution :</b>	s. o.
<b>Échéancier / suivi :</b>	s. o.
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b>	s. o.
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b>	s. o.

## Points de l'administration publique

<b>Sujet</b>	<p>Avant le dépôt des états financiers, on annonce que les Lions de Trois-Rivières ont remboursé intégralement leurs dettes envers tous leurs fournisseuses et fournisseurs. Le bail sera bientôt transféré avec quelques petites modifications, et les Lions et la Ville ont accepté de réaliser une étude de marché conjointe concernant le développement du Colisée (équipements sonores, etc.).</p> <p><b>Dépôt des états financiers 2023</b></p> <p>Le rapport financier consolidé 2023 est présenté. Le rapport comprend les états financiers consolidés à ceux des organismes du périmètre comptable de la Ville. Il révèle un excédent de fonctionnement de l'exercice de 9 994 711 \$, soit 2,94 % du budget adopté. Cet excédent s'explique par des revenus non prévus de 7,8 millions \$, des dépenses moindres de 3,8 millions \$ et une augmentation nette de provisions de l'ordre de 1,6 million \$. Le rapport financier contient aussi trois annexes : excédents, fonds et réserves financières au 31 décembre 2023; état de la dette à long terme consolidée au 31 décembre 2023 et sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.</p> <p><b>Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail</b></p> <p>Le sujet est retiré séance tenante.</p> <p><b>Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées)</b></p> <p>Le sujet est retiré séance tenante.</p>
<b>Décision :</b> s. o.	
<b>Responsable de l'exécution :</b> s. o.	
<b>Échéancier / suivi :</b> s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élue ou élu) – heure :</b> s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> « Rapport financier consolidé 2023 – présentation au conseil ».	